



Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 12/07/2022

Conseil d'administration du 12/07/2022

Délibération n°CA-2022-14

NATURE : AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 mars 2022

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, et notamment ses articles 10, 11 et 22,

Le procès-verbal du conseil d'administration du 8 mars 2022 est présenté en séance.

Annexe : Procès-verbal du conseil d'administration du 8 mars 2022 référencé :

IEPG-CA_Projet-PVCA 202208031_valideCA20220712

Le président fait procéder au vote.

Résultat des votes :

Nombre de présents : 14

Nombre de procurations : 6

Votes « Pour » : 20

Votes « Contre » : 0

Abstentions : 0

Décision du Conseil d'administration : le PV du conseil d'administration du 8 mars est approuvé à l'unanimité

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration